

Résolution

En raison de la pandémie COVID-19 et des mesures prises par les autorités pour arrêter la crise, le XVIII^{ème} Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes (ci-après dénommé aussi la CCCE) ne peut se tenir à la date initialement approuvée (article 1 de la résolution II de la Cercle des présidents de la Conférence des cours constitutionnelles européennes, réuni à Prague en préparation du XVIII^{ème} Congrès de la CCCE le 13 juin 2018);

Dans ce contexte, le président de la Cour constitutionnelle de la République tchèque, qui préside actuellement la Conférence des cours constitutionnelles européennes, a demandé que la décision du Cercle des présidents soit prise par voie de résolution circulaire (les décisions par voie de circulation);

Sur la base du vote par correspondance tenu du 24 mars 2020 au 15 avril 2020 et conformément à l'article 9 para 4 du Règlement intérieur de la Conférence le Cercle des Présidents

décidé par voie de résolution circulaire

d'approuver les questions suivantes :

- 1) Le XVIII^{ème} Congrès de la Conférence des cours constitutionnelles européennes est reporté en février 2021.
- 2) L'organisateur (à savoir la Cour constitutionnelle de la République tchèque) proposera une date précise pour le XVIII^{ème} Congrès de la CCCE et demandera aux membres de la CCCE d'approuver la nouvelle date le plus tôt possible.
- 3) La présidence de la CCCE par la Cour constitutionnelle de la République tchèque est prorogée à 2021.
- 4) La Cour constitutionnelle de la République de Moldavie assurera la présidence de la CCCE de 2021 à 2024.

Sur la base du vote par correspondance tenu du 24 mars 2020 au 15 avril 2020 et conformément à l'article 9 para 4 du Règlement intérieur de la Conférence le Cercle des Présidents

décidé par voie de résolution circulaire

d'approuver :

- 5) Mme Silvana Sciarra, juge à la Cour constitutionnelle de la République italienne, sera l'oratrice du 5^{ème} Congrès de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle nommée par la Conférence des cours constitutionnelles européennes, actuellement représentée par la Cour constitutionnelle de la République tchèque au Bureau de la Conférence mondial sur la justice constitutionnelle.

Brno, le 16 avril 2020

Pavel Rychetský
Président de la Cour constitutionnelle de la République tchèque